

DEMANDES DE RÈGLEMENT POUR SOINS MÉDICAUX D'URGENCE

Guide et formulaires

Pour demander le remboursement de vos frais médicaux d'urgence, vous devez remplir les formulaires de demande de règlement d'assurance voyage spécifiques à votre province de résidence. Veuillez vous référer au tableau ci-dessous pour les formulaires à remplir et les instructions d'envoi. Vous trouverez à la page 2 des informations importantes concernant les pièces justificatives à fournir avec votre demande de règlement.

Pour toute question relative à votre demande de règlement ou pour obtenir de l'aide concernant ces formulaires, n'hésitez pas à communiquer avec CanAssistance au 514 499-3747 ou, sans frais, au **1 800 203-9024**, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HE).

Province de résidence	Formulaire(s) à remplir	Instructions
Québec	Form Ass voyage QC bilingue	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le formulaire bilingue <i>Demande de règlement - Assurance voyage</i> et le faire parvenir à l'adresse suivante : CanAssistance Service des règlements, Assurance voyage 1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9
Ontario	Form Ass Voyage Ontario	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le formulaire <i>Formulaire Assurance voyage Ontario</i> et le faire parvenir à l'adresse suivante : CanAssistance Service des règlements, Assurance voyage Case postale 4439, succursale A Toronto (Ontario) M5W 3Z4
Alberta	Travel Insurance and Consent Forms Alberta	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir les deux formulaires: <ul style="list-style-type: none"> - <i>Travel Insurance Claim Form</i> (version Canada) - <i>Insurance Claim Consent and Authorization</i> de l'Alberta - Envoyer le tout à : CanAssistance Service des règlements, Assurance voyage 1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9
Colombie-Britannique	Travel Insurance Form BC	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le formulaire <i>Travel Insurance Claim Form</i> et le faire parvenir à l'adresse suivante : CanAssistance Service des règlements, Assurance voyage 1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9
Nouveau-Brunswick	Travel Insurance Form Canada	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le formulaire <i>Travel Insurance Claim Form</i> et le faire parvenir à l'adresse suivante : CanAssistance Service des règlements, Assurance voyage 1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9
Terre-Neuve-et-Labrador	Travel Insurance Form NL	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le formulaire <i>Travel Insurance Claim Form</i> et le faire parvenir à l'adresse suivante : Service des règlements, Assurance voyage 1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9

Province de résidence	Formulaire(s) à remplir	Instructions
Saskatchewan Île-du-Prince-Édouard Nouvelle-Écosse	Travel Insurance Form Canada	<ul style="list-style-type: none"> – Remplir le formulaire <i>Travel Insurance Claim Form</i> et le faire parvenir à l'adresse suivante : CanAssistance Service des règlements, Assurance voyage 1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9
Yukon Territoires du Nord-Ouest Nunavut Manitoba	Travel Insurance Form Canada	<ul style="list-style-type: none"> – Vous devez soumettre votre demande de remboursement au ministère de la Santé de votre province de résidence – Joindre la réponse du ministère au formulaire dûment rempli <i>Travel Insurance Claim Form</i> et faire parvenir les documents à l'adresse suivante : CanAssistance Service des règlements, Assurance voyage 1981, avenue McGill College, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2W9

Veillez noter qu'il faut remplir et envoyer un formulaire, même si vous n'avez pas eu à payer les frais vous-même. Les régimes publics provinciaux de santé exigent ce formulaire pour calculer la portion des frais qu'ils doivent rembourser à votre assureur.

Pièces justificatives

Veillez fournir les pièces justificatives suivantes avec votre formulaire dûment rempli. Assurez-vous de faire une copie de ces documents pour vos dossiers.

1. Factures

- Les factures de frais médicaux. Ces factures doivent indiquer le détail des soins/traitements et les codes de diagnostic, s'il y a lieu.
- Les factures de toutes les autres dépenses liées à la consultation ou à l'hospitalisation. Celles-ci doivent être les versions originales et doivent être détaillées.
- Tout autre document qui contient des renseignements pertinents relatifs à la consultation médicale ou au traitement.

2. Preuves de paiement (doivent indiquer la devise dans laquelle le service a été payé)

- Facture ou reçu de caisse originaux
- Relevé de carte de crédit